

# Agir pour le Gers en 2015

L'action  
des services  
de l'État



<http://www.gers.gouv.fr>

<https://www.facebook.com/prefet.du.gers>

<http://twitter.com/Prefet32>







J'ai le plaisir de vous proposer dans ce document une synthèse de l'activité des services de l'Etat dans le Gers durant l'année 2015, autour de missions essentielles pour lesquelles l'Etat est légitimement attendu :

- la solidarité, la proximité, la cohésion sociale et la protection des plus démunis,
- le soutien de l'activité économique, l'action éducatrice et l'accompagnement des jeunes,
- la prévention des risques et la sécurité des personnes et des biens.

En 2015, l'Etat dans le Gers a poursuivi ses efforts pour la croissance et l'emploi, ainsi que pour la protection des populations. Il a piloté également l'élaboration du contrat de ville du quartier du Garros à Auch signé le 7 mai 2015, avec la mobilisation de tous les partenaires concernés.

Ce document met en lumière le rôle des agents et services de l'Etat qui, par leur implication et leur compétence, permettent à l'Etat d'apporter une réponse toujours juste, rapide et efficace aux besoins de la population et du département.

Pierre ORY  
Préfet du Gers

## Sommaire

■ L'État protège les personnes et les biens.....	3
■ L'État garantit le respect des droits et des libertés .....	5
■ L'État développe le territoire.....	7
■ L'État soutient l'activité économique et la cohésion sociale.....	9
■ L'État renforce la cohésion urbaine.....	11
■ L'État organise l'action éducatrice .....	12
■ L'État investit dans le Gers .....	13
■ L'État s'adapte pour mieux agir à moindre coût .....	13

## L'État protège les personnes et les biens

A la suite des attentats coordonnés ayant frappé Paris et Saint-Denis le 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré par décret du 14 novembre et a été prolongé par le Parlement.

### L'État prévient la délinquance :

Les chiffres de la délinquance au titre de l'année 2015 font apparaître des résultats contrastés pour le Gers, avec 5 454 faits de délinquance constatés.

Les AVIP (atteintes volontaires à l'intégrité physique) ont augmenté de 15,76%, les AAB (atteintes aux biens) sont en baisse de 6,99%, les EIEF (escroqueries et infractions économiques et financières) ont augmenté de 17%.

Le Gers figure encore et toujours parmi les départements les plus sûrs de France et les indicateurs d'activité des services montrent que les policiers et les gendarmes en poste sont performants avec une hausse du taux d'élucidation des AVIP et une stabilisation du taux d'élucidation des AAB.

### L'État protège la jeunesse :

Dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse, 333 jeunes ont été pris en charge au titre de la protection de l'enfance. Les 13-18 ans représentant 42% du public pris en charge, les moins de 10 ans 39%. La masse salariale de l'unité éducative d'Auch est de 1 869 379 €, avec d'excellents résultats à la clé.

### L'État lutte contre l'insécurité routière :



L'accidentalité présente une évolution favorable :

- 120 accidents corporels ;
- 23 tués ;
- 129 blessés, soit au total 152 victimes de la route en 2015.

Le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés sont en baisse notable dans le département (respectivement - 6% et - 18%), mais le nombre de tués est en augmentation de 3 personnes par rapport à 2014. L'indice de gravité des accidents dans le Gers demeure élevé : 19,2 pour le Gers contre 6,2 pour la France. Cela correspond à près d'un tué pour 5 accidents corporels.



Les efforts conjugués en matière d'activités de contrôle et d'actions de prévention ont été poursuivis au cours de l'année.

Dans ce cadre, le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), qui constitue un programme d'actions de prévention et d'information, visant à améliorer les comportements des usagers de la route ou des futurs usagers de la route, pour la sécurité de tous, a permis de réaliser en particulier :

- les troisièmes états généraux de la sécurité routière du Gers qui se sont tenus le 5 novembre 2015 à Auch, avec près de 70 acteurs sur le thème de la sécurité des seniors ;
- le concours de dessins organisé par la préfecture en partenariat avec les services départementaux de l'éducation nationale et l'association « Prévention Routière », dans toutes les écoles du département ;
- les actions en direction des seniors, telles que la remise à niveau du code de la route, l'audit conduite, les actions de prévention piétons-seniors ;
- le concours de promotion de la conduite accompagnée ;
- des actions de sensibilisation réalisées par la gendarmerie et la police, notamment en direction des seniors et des jeunes.

### L'État prépare la gestion des crises :

Les exercices constituent la clé de voûte de la sécurité civile en permettant la mise en œuvre pratique des dispositions contenues dans les plans de secours. 4 exercices de sécurité civile ont été organisés en 2015 pour faire face aux crises de toutes natures.



Une priorité a été donnée à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS). Sur les 132 communes soumises à obligation, 108 ont leur PCS réalisé ou en cours, soit 82%.

### L'État prévient les risques naturels :

Le risque inondation est de loin le risque naturel le plus important dans le département. Or, la majorité des Plans de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRI) en vigueur ne couvre que la surface inondée par la rivière principale.



Ainsi les services de l'Etat ont engagé la réalisation de PPRI à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents sur l'ensemble du territoire départemental. L'année 2015 a permis d'une part l'approbation de 38 PPRI sur les communes du bassin de la Save, la concrétisation des études d'aléas menées sur les bassins du Gers, de l'Ar-rats nord et de l'Auloue (100 communes) et le lancement de la procédure sur les bassins de l'Adour, de l'Arros, du Lées et du Bouès (67 communes).

### L'État garantit la protection du consommateur et la sécurité sanitaire et alimentaire :

La qualité et la sécurité des services et des produits consommés est une préoccupation essentielle de l'Etat.

Un plan d'intervention sanitaire d'urgence a été élaboré pour les 4 épizooties majeures : fièvre aphteuse, pestes porcines, pestes aviaires et fièvre catarrhale ovine.

Au cours de l'année 2015, 134 élevages bovins ont été prospectés vis-à-vis de la tuberculose bovine. 28 cheptels ont été mis sous surveillance par arrêtés préfectoraux. Un foyer de tuberculose bovine a été détecté dans le Gers qui a conduit à l'abattage de 142 animaux.

10 foyers de virus influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été déclarés dans le Gers en décembre 2015, ce qui a conduit à l'abattage sanitaire des volailles de ces élevages. Des mesures de restriction ont été appliquées dans les zones de protection et de surveillance, puis à l'ensemble du département ainsi que dans les départements voisins.

En matière de sécurité sanitaire des aliments, 888 interventions ont été réalisées en 2015 par les agents, notamment sur les abattoirs de boucherie et de volailles.



En matière de protection du consommateur :

- 94 prélèvements ont été effectués dans le cadre de plans de surveillance et de contrôle
- 150 contrôles ont été réalisés entre le 8 juin et le 15 septembre
- 500 interventions en matière de sécurité des prestations et de qualification des personnels

En matière de protection de l'environnement et du cadre de vie :

- 11 inspections sur des sites soumis à déclaration
- 15 inspections sur des sites soumis à autorisation ou à enregistrement

### L'État agit aux côtés des professions de santé :

- Il veille à la permanence des soins médicaux. Le pouvoir de réquisition de médecins a été mis en œuvre par le préfet à 15 reprises pour des carences constatées sur le tableau de garde des médecins.
- 5 inspections ont été effectuées sur les thématiques eau potable, légionnelles, déchets d'activités de soins à risque infectieux et amiante. 1317 prélèvements et analyses sur la ressource, la production et le réseau de distribution d'eau potable : 99,9% sont conformes aux limites de qualité bactériologique.
- L'année 2015 a vu la validation des nouveaux projets de maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Mirande, Samatan et Valence-sur-Baïse. La MSP de Seissan est en cours de réalisation et viendra s'ajouter aux 5 MSP déjà ouvertes sur le département : Fleurance, Marciac, Mauvezin, Nogaro et Vic-Fezensac.

## L'État garantit le respect des droits et des libertés

### L'Etat a délivré en 2015 :

- 27 398 certificats d'immatriculation
- 8 071 permis de conduire
- 9 326 cartes nationales d'identité
- 6 627 passeports
- 921 titres de séjour
- 66 naturalisations



Les délais moyens de délivrance des titres dans le Gers sont inférieurs à la moyenne nationale :

- permis de conduire : 19 jours
- certificats d'immatriculation : 10,3 jours
- cartes nationales d'identité : 19 jours
- passeport : 10 jours

### L'Etat exerce le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire :

Ces contrôles sont centralisés en préfecture depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et concentrés sur les actes prioritaires : intercommunalité, urbanisme, commande publique, certains actes de la fonction publique territoriale. Parallèlement, la fonction de conseil aux élus s'est fortement accrue en 2015 compte-tenu des réformes législatives adoptées.

28 098 actes ont été transmis, dont 24 251 actes non budgétaires et 3 847 actes budgétaires.

### L'Etat promeut la coopération intercommunale

L'année 2015 a été principalement marquée par la mise en œuvre des lois de réforme territoriale (loi MAPTAM et loi NOTRe). La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a lancé le travail de préparation du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale dans des délais de calendrier très contraints.



Après plusieurs réunions de travail des services de l'Etat et de concertation avec les présidents des communautés de communes et de la communauté d'agglomération du Grand Auch, ainsi qu'avec les parlementaires, le projet de schéma de coopération intercommunale du département du Gers a pu être présenté à la commission départementale de coopération intercommunale du 9 octobre 2015. Ce projet a ensuite été transmis à tous les élus du département du Gers (maires, présidents d'EPCI, conseillers régionaux, conseillers départementaux et parlementaires) pour recueillir leurs avis. L'ensemble des avis et délibérations transmis à la préfecture ont été adressés le 24 décembre 2015 aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale pour examen et proposition d'amendements éventuels.

Par ailleurs, l'adoption de la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes relançant le processus de fusion des communes créé par la loi RCT du 16 décembre 2010 a permis la création de la commune nouvelle de Castelnau d'Auzan-Labarrère le 8 décembre 2015.

1 pôle d'équilibre territorial et rural a été créé : le PETR du Pays d'Auch, ce qui porte à 3 le nombre de PETR du département du Gers.



### L'Etat organise les élections

En 2015, l'Etat a organisé 3 élections politiques (départementales des 22 et 29 mars 2015 - sénatoriale partielle du 6 septembre 2015 - régionales des 6 et 13 décembre 2015), 1 élection municipale partielle (le 22 mars 2015 commune de Larroque-Saint-Sernin) et 1 élection professionnelle (élection partielle des juges du tribunal de commerce pour 3 sièges vacants).

Par ailleurs, la loi du 13 juillet 2015 visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales et son décret d'application du 17 juillet 2015 ont permis l'inscription de 4 000 nouveaux électeurs qui ont pu voter lors des élections régionales.

Toutes les communes du département du Gers déposent désormais leurs listes électorales, ainsi que les différents tableaux rectificatifs, sur la plateforme nationale Elistelec.



### L'Etat assure le respect du droit de l'environnement

En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE): 1 62 récépissés de déclaration délivrés, 3 autorisations, 10 mises en demeure.

En matière de loi sur l'eau : 5 autorisations, 5 autorisations temporaires et 2 mises en demeure.

L'Etat exerce des missions relatives au contrôle et à la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : 50 visites d'inspection d'établissement soumis à autorisation ou enregistrement, et instruction de 5 procédures complètes d'autorisation pour des établissements industriels et carrières.

### Les sous-préfectures de Condom et de Mirande ont maintenu un service d'accueil et d'accompagnement du public et des élus.

Elles assurent notamment une mission de conseil auprès des collectivités, indissociable du contrôle de légalité. Elles ont été en outre les éléments moteurs des réflexions sur la création de maisons de l'Etat sur les deux communes concernées.



#### Sous-préfecture de Mirande :

- 548 dossiers de carte grise réceptionnés
- 5 629 actes non budgétaires et 1 972 actes budgétaires reçus
- 67 dossiers de demandes de subventions DETR instruits
- 86 établissements recevant du public traités, 69 visites sur site, 7 commissions de sécurité plénières
- 497 dossiers d'associations traités



#### Sous-préfecture de Condom :

- 4 807 actes non budgétaires et 314 actes budgétaires reçus
- 95 dossiers de demandes de subventions DETR instruits
- 77 visites de sécurité des établissements recevant du public réalisées
- 600 dossiers d'associations traités

### L'Etat promeut le développement équilibré du territoire

- Le syndicat mixte portant le schéma de cohérence territoriale (SCOT) départemental dit « SCOT de Gascogne » a été acté par arrêté préfectoral inter-départemental du 25 juin 2015.

- L'application du droit des sols a connu une activité soutenue :

- 1 323 permis de construire
- 2 842 certificats d'urbanisme
- 51 permis d'aménager
- 1 263 déclarations préalables



- S'agissant des infrastructures de voirie, le district ouest de la DIR SUD-Ouest a réalisé des travaux à hauteur de 3,9 millions d'euros, sur la RN 124 et la RN 21 (2,4 millions d'euros pour un renouvellement de couche de roulement sur chaussées, 1,5 millions d'euros pour l'amélioration de la sécurité du réseau).

Des opérations visant à améliorer la sécurité du réseau ont également été entreprises dans le cadre de la démarche SURE (sécurité des usagers sur les routes existantes) à Miélan, Labéjan et à Miramont d'Astarac sur la RN 21 et à Espas et Manciet sur la RN 124. Le personnel de la DIRSO assure aussi la surveillance du réseau par des patrouilles bi-hebdomadaires, ainsi que des interventions d'urgence sur incidents et accidents.



### L'Etat soutient le développement compétitif du territoire

- L'Etat soutient l'investissement public local : 9 640 145 € de subventions d'investissement allouées par l'Etat aux collectivités territoriales (+ 41 % de dotation d'équipement aux territoires ruraux par rapport à l'enveloppe DETR 2014), après une instruction réalisée par la préfecture, les sous-préfectures de Condom et de Mirande, la DDT et l'ensemble des services de l'Etat. Sur 283 dossiers présentés, 236 ont fait l'objet d'une subvention.

Les aménagements de sécurité et d'accessibilité représentent la catégorie la plus importante de dossiers financés par la DETR.

- Les huit pôles d'excellence rurale du Gers ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique des services de l'Etat. Le total des paiements aux bénéficiaires des subventions s'élève à 1 459 996 €.

- Treize projets ont bénéficié d'un financement FNADT (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire), pour un total de 650 887 € : les maisons de services au public de Lectoure, Fleurance, Montesquiou, Miélan, Saint-Blancard, Mirande, Vic-Fezensac, Villecomtal-sur-Arros, les maisons de santé pluridisciplinaires de Mirande et Valence-sur-Baïse, le pôle médico-social de Samatan, le gymnase du collège de L'Isle-Jourdain, une étude de requalification d'un espace public à Barcelonne-du-Gers.



- 26 projets ont bénéficié de financements FEADER au titre de l'axe 3 du développement territorial, pour un montant FEADER programmé de 578 000 €. 130 dossiers ont été parallèlement soldés pour un montant de FEADER de 3 845 000 €. Ces aides accompagnent des investissements tels que des crèches, des maisons de santé, des festivals culturels, une ferme découverte.



## L'Etat agit pour le développement durable du territoire

### Un plan de soutien à l'élevage

En juillet 2015, suite à une conjoncture très difficile, le ministère de l'agriculture a déclenché un plan de crise pour l'élevage. Ce plan a pris la forme de divers allègements ou reports de charges et d'un dispositif de prise en charge des intérêts de certains prêts dénommé Fonds d'Allègement des Charges (FAC). 500 demandeurs éleveurs bovins et porcins ont bénéficié au total de 1,3 millions d'euros d'aides.



### Un soutien à l'agriculture durable

L'agriculture gersoise utilise 71 % de la surface totale du département et occupe 12 % des actifs. La DDT est principalement en charge de la gestion des aides européennes de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les masses financières Etat et Europe gérées par la DDT sont les suivantes :

- 1<sup>er</sup> pilier de la PAC - soutenir et maintenir l'activité agricole de manière générale - **114,5 millions** : 9,5 millions d'euros pour les aides dites couplées en fonction des productions réalisées selon la surface (blé dur, protéagineux) ou d'animaux (vaches allaitantes, ovins, caprins) et 105 millions d'euros pour les aides dites découplées, sans lien avec la production, versées à l'hectare sur la base de références historiques.
- 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC - favoriser le développement rural et l'environnement : 4,4 millions d'euros pour l'aide à l'agriculture biologique, 3 millions d'euros pour les aides agro-environnementales, 3 millions d'euros au titre de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN).
- Dotations d'installation : 61 dossiers, 154 prêts bonifiés, 1,3 million d'euros d'aides.
- Aides à la modernisation : 143 dossiers, 2 506 000€.



### Une action en faveur de l'eau et du patrimoine naturel

L'Etat remplit ses missions de préservation de l'environnement et de développement durable dans différents domaines d'intervention de la direction départementale des territoires.

- Des actions concrètes ont été réalisées en 2015 afin d'améliorer la qualité de l'eau : mesures visant à régulariser les stations de production d'eau potable. Au cours de l'étiage 2015, des mesures de limitation des prélèvements en eau ont été mises en oeuvre sur Midour-Douze, Neste et Rivières de Gascogne, et l'Adour amont. Des opérations de contrôle des ouvrages de prélèvement ont été réalisées. Une cartographie des cours d'eau a été engagée, en concertation avec les acteurs de l'eau.
- En matière de politique de l'eau, l'année 2015 est marquée par l'adoption du nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) avec un redémarrage et l'actualisation des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) par bassin versant, dans le cadre du nouveau cycle de gestion 2016-2021.  
De surcroît, des premiers échanges ont été engagés sur la méthode de construction de projet de territoire, notamment sur le bassin amont de l'Adour, dans le cadre de la politique de gestion quantitative de l'eau.
- Dans le cadre du réseau « Natura 2000 », six sites d'habitats naturels et d'espèces à préserver bénéficient d'un accompagnement spécifique : l'Osse et le Lizet, les Etangs de l'Armagnac, les coteaux de la Lauze, le Val d'Adour, la Gélise, et le Midou Ludon.



Le taux de chômage est en hausse de 0,4 % sur un an à 8,5 %, mais reste inférieur au taux de chômage en France métropolitaine de 10,2 %. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de 3,1 % en un an : 8226 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) fin décembre 2015. L'emploi salarié a augmenté de 0,3 % sur un an, soit près de 80 emplois créés.

En 2015 trois priorités ont marqué l'action de l'État : la prévention des risques économiques, l'appui à l'accès et au retour vers l'emploi, et une participation active dans la politique et les initiatives territoriales.

### L'État prévient les risques économiques

La consolidation de la cellule départementale de veille économique mise en place en 2014 et un travail de structuration sur la veille économique permet une intervention rapide en cas de difficultés économiques.

74 entreprises ont bénéficié du dispositif activité partielle au cours de l'année 2015 (46 en 2014) dont 33 relèvent du BTP. L'ensemble de ces demandes concerne 619 salariés pour 230 601 heures autorisées.

Le maintien de l'action de suivi et d'appui méthodologique à la convention de revitalisation ITM mise en œuvre dans le cadre de la fermeture de la base logistique de Lectoure. Cette convention active jusqu'au mois d'octobre 2016 a permis à ce jour d'accompagner 193 emplois sur le territoire concerné (sur un objectif de 263).



### L'État renforce l'accès à l'emploi pour les plus éloignés du marché du travail

L'action du Service Public de l'Emploi (SPE) sur le dispositif CAE en direction du secteur non marchand a permis d'atteindre les objectifs prescrits (628 entrées représentant une subvention globale de 4 608 297 €) et de maintenir les objectifs qualitatifs de public sur la mesure CIE en direction du secteur marchand (284 entrées pour 1 370 745 €).

Concernant le public jeune 197 Emplois d'Avenir (EAv) ont été prescrits pour un objectif de 194, dont 42 % dans le secteur marchand pour une enveloppe de 5 419 710 €.

22 structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) ont continué à accueillir des personnes en insertion professionnelle, pour un total de 236 Equivalents Temps Plein et un engagement financier de l'État porté à 2 905 000 € afin d'accompagner la réforme de l'IAE.

Une participation active dans la déclinaison locale du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) (branche agro-alimentaire) s'est traduite par l'augmentation du nombre de postes conventionnés auprès de l'entreprise adaptée HO-TRAVAIL (de 12 postes à 15 postes pour un budget de 442 816 €).

### L'État confirme son soutien aux actions territoriales

Un appui financier maintenu aux structures territorialisées œuvrant pour l'emploi s'est concrétisé par le maintien d'une dotation de fonctionnement de 15 321 € à la Maison Commune Emploi Formation (MCEF) de la Save à la Gimone et de 422 882 € à la Mission Locale.



196 jeunes en grande précarité sont entrés sur le nouveau dispositif Garantie Jeunes entre avril et décembre 2015, pour un accompagnement renforcé d'un an, sur Auch, l'Isle Jourdain et Condom.

Au travers de l'action du SPE, un soutien financier est apporté aux initiatives territoriales de soutien à la pluriactivité sur le Condomois et à la mise en œuvre de la politique de la ville sur le Grand Auch. A noter également un cofinancement de 2 années pour la plateforme emploi-formation-compétences mise en œuvre sur le périmètre de la communauté de communes Coteaux Arrats Gimone.

- Le soutien global aux groupements d'employeurs et aux initiatives pour l'emploi au travers de 4 Conventions Promotion de l'Emploi (CPE) pour un montant global de 73 020 €.
- L'accompagnement à la création et à la reprise d'activité par le dispositif NACRE (66 950 €), avec 108 créateurs d'activité en parcours à la fin de l'année 2015.
- Le soutien et appui au développement de l'emploi associatif au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) bénéficiant d'un cofinancement Etat de 68 000 €.

### L'Etat renforce l'offre de logement

La politique de l'Etat en matière de logement répond à la nécessité de produire et améliorer des logements suffisants et adaptés aux besoins, en permettant à tous l'accès à un logement décent.

- 144 logements sociaux et très sociaux ont été financés en 2015 dans le parc public. Ont été également agréés 148 logements spécifiques : 143 à destination des personnes âgées et 5 logements étudiants.
- 453 logements financés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), dans le cadre de la réhabilitation du parc privé : 26 du parc destinés à la location à vocation sociale et 427 appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources modestes.
- 4,5 millions d'aides à la pierre attribués pour les parcs public et privé.

### L'Etat conforte la solidarité et l'insertion



Des efforts importants sont accomplis pour conforter le dispositif d'assistance aux habitants les plus en détresse du département.

- 1 725 840 € mobilisés, dont 509 132 € au centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de REGAR, 210 240 € pour le fonctionnement des maisons relais et 220 000 € pour l'hébergement d'urgence.
- 921 560 € pour assurer l'hébergement en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA).

### L'Etat promeut une politique d'égalité entre les femmes et les hommes

- 69 structures mobilisées dans le cadre de la charte départementale « Réseaullement Egalité dans le Gers » et 113 actions de sensibilisation menées. L'année 2015 aura été marquée par les actions en direction des jeunes et des adultes.
- Poursuite de l'expérimentation « Entreprendre l'Egalité », qui vise à accompagner les entreprises et entités publiques à passer de l'obligation légale à la mise en œuvre concrète de l'égalité professionnelle.
- Elaboration d'un plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, en concertation avec les différents services de l'Etat, le Conseil Départemental et les associations.

### L'Etat développe la pratique sportive

- 272 059 € de subventions accordées par le centre national de développement du sport aux comités départementaux et aux clubs.
- 35 000 € pour les équipements sportifs, 7 200 € pour le sport et l'handicap, 135 000 € pour le sport et la santé.
- 2 545 jeunes de moins de 18 ans sensibilisés sur l'intérêt d'une pratique d'activité physique, dans le cadre du plan départemental « Nutrition Sport et Santé ».

### L'Etat développe la culture

Trois axes d'actions ont été développés :

#### ■ **La préservation du patrimoine :**

L'année 2015 a vu l'inauguration du musée d'art sacré d'Auch (financement Etat de plus de 140 000 €), mais également la poursuite des travaux sur la charpente de la croisée du transept de la cathédrale Sainte-Marie d'Auch (financement 100 % Etat 402 000 €).

Une vingtaine d'opérations de restauration de monuments historiques ont été soutenues, parmi lesquelles on peut citer l'orgue de l'Isle-Jourdain, l'église Saint Cérèse de Simorre, la fin de la restauration générale de l'église de Saint-Mont.

#### ■ **L'accompagnement et la diffusion de la création :**

Le soutien au pôle national pour les arts du cirque CIRCA à Auch, au festival « Jazz in Marciac » et au centre d'art « Arrêt sur image » à Lectoure sont les interventions phares de l'Etat sur le département.

Dans le domaine des industries culturelles, le Festival CINE 32 est soutenu et la 2ème année du contrat territoire lecture conclu avec le Conseil Départemental du Gers a été mise en œuvre.

#### ■ **La démocratisation culturelle et l'action culturelle et territoriale :**

Les actions conduites par CINE 32, la maison des écritures de Lombes, ou l'ADDA du Gers sont fortement valorisées. Une résidence de quartier a pu être développée autour de CIRCA à Auch.



## L'État renforce la cohésion urbaine

L'année 2015 aura été marquée par la signature du contrat de ville dédié au quartier du Grand Garros à Auch porté par la communauté d'agglomération Grand Auch Agglo.



Cette séquence s'est déroulée le 7 mai 2015 en présence de la Secrétaire d'Etat en charge de la politique de ville, Myriam El KHOMRI, des membres du conseil citoyen, des participants aux marches exploratoires et des dix-neuf institutions engagées sur le projet.

Outre le droit commun, le contrat de ville comporte trente-six mesures spécifiques, réparties entre trois volets : « Rénovation urbaine et cadre de vie », « Cohésion sociale » et « Emploi et développement économique ». Au regard des enjeux et des attentes de la population, il était essentiel que l'année 2015 ne soit pas une année « blanche » pour les résidents du quartier.

Dès lors, parmi les actions significatives déployées en 2015 en direction des habitants, le recrutement de quatre adultes relais a été effectué, positionnés chacun sur une mission de médiation en faveur de l'emploi, du développement social et urbain, de la participation des habitants et de la veille technique.

Ensuite, l'instauration d'une offre sportive nouvelle plus en phase avec les besoins exprimés a été accompagnée par un emploi citoyen du sport, qui évolue sur le quartier depuis la rentrée de septembre.



La culture a aussi été à l'honneur grâce à la résidence d'artiste dénommée « Garros Paradise » qui s'est achevée au mois d'octobre 2015 avec la présentation du spectacle « le Cabaret perdu ».

Dans un tout autre registre, un programme de réussite éducative (PRE) a été élaboré afin d'accompagner les élèves les plus en difficultés.

Afin de soutenir le tissu associatif, un groupement d'employeur a vu le jour au mois de septembre, afin de mutualiser les emplois.

Les acteurs du monde économique ont rejoint la démarche en apportant leur expertise et une convention déclinant la Charte Nationale « Entreprise et Quartiers » a été signée et prévoit entre autres, des actions dans le domaine éducatif, de l'emploi et du parrainage. Une seconde convention est à l'étude.

Dans le domaine de la santé, des ateliers nutrition-santé ont démarré à l'automne pour accompagner les familles jugées prioritaires.

Le pilier rénovation urbaine a connu une belle avancée à la faveur de deux rencontres avec l'ANRU et ses partenaires (en avril et en septembre), à l'issue desquelles le programme des études à réaliser en vue de la mise au point du projet opérationnel de transformation urbaine a été entériné par la formalisation d'un protocole de préfiguration, préalable à la signature de la convention définitive.



Ce pilier s'est aussi enrichi de l'expertise de l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA), qui accompagne désormais les deux maîtres d'ouvrage, Grand Auch Agglomération et le bailleur social (OPH 32) dans la restructuration du centre commercial.

Enfin, la co-construction avec la population, au cœur de la réforme de 2014, est bien évidemment incarnée par les membres du conseil citoyen, réunis chaque mois depuis le début de l'année, mais aussi par la voix des femmes qui ont fait vivre pendant un an les marches exploratoires sur le quartier.

En 2015, l'enveloppe mobilisée au titre des crédits politique de la ville (BOP 147) s'élève à 181 601 €, hors financement des quatre adultes relais et hors Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (67 915 €).

### L'État a connu un contexte très particulier

Les attentats qui ont marqué le début et la fin de l'année ont eu des conséquences très importantes sur l'activité des services de l'Éducation Nationale :

- Organisation d'assises de la mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République, qui ont rassemblé plus de 250 personnes aux mois de mars et d'avril.
- Renforcement des mesures de sécurité et de prévention.
- Mobilisation des équipes pédagogiques sur les thématiques de la citoyenneté et de la laïcité.



La préparation de la réforme du collège, qui entrera en application à la rentrée, a également caractérisé l'année 2015.

### L'État accompagne les élèves et les structures

Dans le premier degré, une diminution des effectifs (- 124 élèves) est notée dans le département par rapport aux constats de la rentrée scolaire 2014. Le déséquilibre entre l'Est du département et le Sud-Ouest persiste. Par ailleurs, une augmentation des effectifs sur une zone correspondant à la RN 124 est constatée.

Le comité de pilotage du protocole a étudié les propositions de réorganisation des écoles formulées par les collectivités compétentes, la carte scolaire de la prochaine rentrée concrétisera les premières décisions prises en la matière.



### L'État accorde des moyens significatifs

L'Éducation Nationale emploie près de 3 250 personnes dans le département du Gers pour répondre à ses différentes missions. La masse salariale brute versée aux personnels a augmenté, pour s'établir à plus de 150 millions d'euros €, en hausse de plus de 1,6 million par rapport à l'année dernière.

- Forfaits d'externat versés aux établissements privés sous contrat : 1 240 966 €
- Frais de déplacements des personnels itinérants : 82 648 €
- Fonctionnement des services : 81 948 €
- Service Minimum d'accueil : 2 567 €

### L'État favorise la poursuite de l'évolution des services académiques

La mutualisation académique de la gestion administrative et financière des enseignants du premier degré et des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) est effective depuis la rentrée 2015.

Les services de la DSDEN seront relogés en octobre 2016 dans des locaux entièrement réhabilités dans un immeuble situé place Jean David, juste en face des locaux occupés actuellement.



## L'État investit dans le Gers

La contribution de l'Etat à la richesse du département recensée dans le présent rapport est au moins égale à **550 millions d'euros**, versés au titre des rémunérations des fonctionnaires, des interventions de toutes natures qui incluent aussi celles de l'Union Européenne, et notamment les crédits de la Politique Agricole Commune.

Dans le même temps, **490 millions d'euros** étaient prélevés au profit de l'Etat au titre de l'impôt, hors fiscalité locale.

Ces données illustrent l'expression de la solidarité nationale



**197 millions d'euros de recettes fiscales ont été perçues au profit des collectivités territoriales en 2015, dont 192 millions d'euros au titre des seuls impôts locaux (122 millions d'euros pour la seule taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).**

## L'État s'adapte pour mieux agir à moindre coût

### Les démarches qualité



Depuis 2010, la préfecture du Gers s'est inscrite dans les démarches d'amélioration continue de l'accueil. Son engagement a été reconnu à deux reprises par l'obtention des labels, Marianne en 2012 et Qualipref 2.0 en 2015. Une enquête de satisfaction, un audit interne et un audit externe ont été mis en œuvre pour l'obtention du label Qualipref 2.0.

Ce référentiel introduit notamment un socle de services numériques qui facilite les échanges entre l'utilisateur et l'administration. Il valide l'engagement de la préfecture à rendre de meilleurs services aux usagers, aux élus et aux professionnels, en améliorant l'information, l'accueil et le traitement des demandes (réception de courriers et de courriels, accueil physique et téléphonique). Un comité local des usagers, regroupant des associations représentatives des usagers et des collectivités, a également été mis en place.

### Le contrôle de gestion

Les services de l'Etat ont contribué à la réduction des dépenses publiques en matière de consommations de téléphone, de frais postaux, d'assurances, et de consommables informatiques.

### Les maisons de l'Etat



Le préfet du Gers a signé les deux arrêtés de création des maisons de l'Etat de Mirande et de Condom, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, après une année de préparation et de demande de financements pour les travaux.

La maison de l'Etat de Mirande se situe dans les locaux actuels de la sous-préfecture, 1 avenue Laplagne à Mirande. Elle rassemble la sous-préfecture et l'unité territoriale sud de la DDT.

La maison de l'Etat de Condom est sise 2 rue Anatole France à Condom, au centre des finances publiques. Elle comprend, outre le centre en question, la recette locale des Douanes et l'unité territoriale Nord de la DDT.







PRÉFET DU GERS



## AGIR POUR LE GERS EN 2015

Directeur de la publication : Pierre ORY, Préfet du Gers  
Remerciements à l'ensemble des services de l'Etat pour leur collaboration à ce document.

Préfecture du Gers - 3 place du préfet Claude Érignac  
BP 10322

32007 AUCH CEDEX

Conception : service départemental de la communication  
interministérielle de l'Etat

Photos SDCI

Imprimé en juin 2016.